



L'Etat dans les Yvelines en 2016

SOMMAIRE

1 – Un Etat protecteur

**2 – Un Etat garant de l'aménagement
et du développement du territoire**

3 – L'Etat dans le quotidien

EDITO



Par Serge MORVAN, Préfet des Yvelines

J'ai souhaité que ce nouveau rapport d'activité des services de l'Etat dans le département soit clair et concis pour permettre à chacun d'exercer au mieux son droit de contrôle de l'action publique.

Les pages que vous allez lire témoignent notamment de la richesse et de la diversité de l'action publique. Dans les Yvelines, l'Etat veille à la sécurité et à la protection des personnes et des biens, à la cohésion sociale, joue tout son rôle en faveur du développement harmonieux et cohérent du territoire et se tient auprès de la population au quotidien.

L'ensemble des agents des services déconcentrés sont ainsi mobilisés à chaque instant pour assurer la permanence de l'Etat. Chaque citoyen a pu se rendre compte au cours de cette année 2016, à nouveau marquée par de nombreuses crises, de l'importance de ce travail exigeant et indispensable. En 2016, deux fonctionnaires de police ont été victimes d'un abominable attentat terroriste à Magnanville. Je voudrais ici leur rendre hommage et exprimer toute ma reconnaissance aux forces de sécurité pour leur engagement courageux dans ces temps difficiles. Notre département a aussi été victime en mai et juin derniers d'inondations de grande ampleur. Les services de l'Etat ont œuvré, en lien étroit avec les collectivités locales, au rétablissement de la situation dans les meilleurs délais, au service de la population, dans l'urgence comme le long terme de la reconstruction. Je souhaite les remercier et saluer chaleureusement leur professionnalisme.

L'accueil des migrants dans notre département s'inscrit dans la tradition d'accueil républicaine, telle que la consacre notre constitution, de ceux qui ont un besoin manifeste de protection et demandent l'asile sur notre territoire. Je souhaite ici remercier tous ceux qui, dans le département, se sont efforcés de faire vivre cette tradition malgré les difficultés réelles que je ne sous-estime pas.

Notre mobilisation, au seul service de l'intérêt général, est rendue possible par le réseau étroit de contacts que nous nourissons au quotidien avec les élus, parlementaires, conseillers départementaux et régionaux, maires, conseillers municipaux mais aussi avec l'ensemble des forces vives du département – entreprises, commerçants, artisans, agriculteurs, organisations représentatives, associations, bénévoles. Je souhaite les remercier de la qualité du dialogue que nous nourissons au quotidien. Elle favorise la pertinence et l'efficacité de notre travail. L'action de l'Etat trouve en effet toute sa mesure au plus près des citoyens et des territoires auxquels nous tâchons d'apporter des solutions concrètes aux problèmes qui les touchent parfois durement.

Le plan préfectures nouvelle génération, qui a commencé à se déployer en 2016, engage la modernisation de l'Etat déconcentré et vise une plus grande proximité encore avec les citoyens. Il organise notamment la dématérialisation et la simplification des procédures de délivrance de quatre titres nationaux (cartes nationales d'identité, passeports, certificats d'immatriculation, permis de conduire).

La préfecture des Yvelines a expérimenté avec succès ce dispositif en 2016. Il doit être généralisé à l'ensemble des préfectures en 2017. Nous sommes particulièrement attentifs, dans cette démarche, à l'accompagnement de nos agents, comme des communes et des usagers. La modernisation de l'action publique, notamment grâce au développement du numérique, ne doit laisser personne de côté.

Cimenter le pacte social, incarner la Nation, c'est peut-être là l'une des fonctions les plus fondamentales de l'Etat. Dans la diversité de nos actions, nous nous efforçons, avec humilité et obstination, d'incarner et de porter les valeurs de la République.

Je vous laisse découvrir, au fil de ces pages, cette action et bien d'autres. Mes équipes et moi-même restons pleinement mobilisés pour toujours mieux servir les citoyens des Yvelines.



Cérémonie d'hommage le 17 juin 2016
à la Préfecture des Yvelines,
en présence du Président de la République
à Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing,
deux fonctionnaires de police victimes d'un attentat terroriste
à Magnanville
le 13 juin 2016

Partie 1 : Un Etat protecteur

I - FAIRE FACE AUX RISQUES

- 1 - Le risque terroriste et la prévention de la radicalisation
- 2 - Les risques naturels : le risque inondations
- 3 - La lutte contre la délinquance
- 4 - La sécurité routière
- 5 - Les risques technologiques
- 6 - Les risques sanitaires et protection des populations

II - RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

- 1 – La mise à l’abri et l’accueil des migrants
- 2 - Le service civique
- 3 - La garantie jeunes
- 4 - L’hébergement d’urgence
- 5 - L’accueil des gens du voyage
- 6 - La politique de la ville

III - AGIR AUX COTES DES ENTREPRISES, DES ARTISANS, DES AGRICULTEURS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- 1 - L'aide aux entreprises
- 2 - Les TPE - PME
- 3 - Le Plan « 500 000 formations »
- 4 - L'aide aux exploitations agricoles

Un Etat protecteur

I. FAIRE FACE AUX RISQUES

1. Le risque terroriste et la prévention de la radicalisation

La **prévention de la radicalisation** est une préoccupation majeure depuis le printemps 2014. La Préfecture des Yvelines a ainsi mis en place une **cellule de suivi des signalements** : ces derniers sont recensés via le numéro vert national ou à l'initiative des services de sécurité et des différents partenaires.



Depuis juin 2014 et jusqu'à aujourd'hui, **30 oppositions à sortie du territoire (6 mois)** ont été prises pour éviter le départ de mineurs et **13 mesures d'interdictions** de sortie du territoire ont été prises pour des personnes majeures ayant des vellétés de départ vers la Syrie ou l'Irak.

En outre, chaque mois, la **cellule départementale de suivi de la prévention de la radicalisation** se réunit autour du Préfet afin d'examiner les situations individuelles et définir au cas par cas ou globalement les actions à mettre en œuvre. Cette cellule réunit la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Service Départemental de Renseignement Territorial, le Groupement de Gendarmerie Départemental, le Procureur de la République, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, les établissements pénitentiaires, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil des Institutions Musulmanes des Yvelines et l'ensemble des délégués du Préfet.

Une **cellule d'écoute et de suivi des familles** a aussi été mise en place. Elle accompagne certaines familles dont un membre est parti vers une zone de conflit ou souhaite s'y rendre, ou est en phase de radicalisation. Elle peut également recevoir la personne tentée par ce départ. Le suivi psychologique et social est assuré lors d'entretiens individuels. Cette cellule, portée par l'Association pour l'Accompagnement et la Formation des Femmes et Familles du Val d'Oise (**AFAVO**), dispose de deux psychologues et a été renforcée en 2016 par l'apport d'un psychiatre.

Plusieurs actions de prévention et de formation sur la radicalisation ont été réalisées à destination des professionnels comme des jeunes.

Plus **de 1000 professionnels** des Yvelines ont ainsi fait l'objet de formations au travers notamment d'interventions ponctuelles ou lors de séminaires (1 séminaire en 2015, 2 en 2016).

Des actions spécifiques ont été également mises en œuvre en partenariat avec **l'Education Nationale** à l'attention des directeurs des établissements scolaires, des infirmiers, travailleurs sociaux, médecins et CPE. En 2016, la Préfecture des Yvelines, l'Education Nationale et l'association «Entrée de jeu» ont ainsi mis en place une action de formation sous forme d'un débat interactif, à partir de cas pratiques tirés de situations réelles. Une action a aussi été menée avec la compagnie de théâtre «Masquarades».



Journée de restitution des journées de formation "sensibilisation sur la manipulation mentale et l'emprise psychologique" le 10 mars 2016.

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) met en place dans le département la déclinaison du plan gouvernemental VIGIPIRATE.



Le Président de la République a réuni le 30 novembre 2016 un conseil de défense et de sécurité nationale consacré à la protection contre le terrorisme. Ce conseil a validé **le nouveau plan VIGIPIRATE** adapté à l'évolution des menaces. Il complète les mesures prises depuis les attentats qui ont frappé notre pays.

Ce nouveau plan, entré en vigueur le 1er décembre, repose sur **trois piliers** :

- le développement d'une **culture** de la sécurité individuelle et collective élargie à l'ensemble de la société civile
- la création de **3 niveaux** adaptés à la menace et matérialisés par des logos visibles dans l'espace public
- la mise en œuvre de **nouvelles mesures** renforçant l'action gouvernementale dans la lutte contre le terrorisme.



Le niveau Sécurité renforcée - risque attentat est actuellement en vigueur sur le territoire.

Depuis la rentrée 2016, une nouvelle posture VIGIPIRATE prescrit aux forces de sécurité **de passer d'un mode de surveillance statique à un mode de surveillance dynamique** (passages réguliers autour de sites sensibles).



Dans ce contexte, 6 secteurs de surveillance VIGIPIRATE ont été définis dans le département pour leur prise en charge par les forces Sentinelle.

Le SIDPC a également poursuivi les travaux initiés en 2015 d'accompagnement des collectivités locales et des organisateurs de manifestation dans la déclinaison du plan VIGIPIRATE au travers de **supports d'information sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des rassemblements.**



La sécurité des établissements scolaires

*Depuis 3 ans, les écoles, collèges et lycées du département des Yvelines effectuent tous au moins un exercice annuel de sécurité de type **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**.*

Depuis la rentrée scolaire 2016, 3 exercices sont mis en place par chaque établissement scolaire. Le partenariat entre les acteurs concernés (l'Education Nationale, les forces de l'ordre, le service d'Incendie et de Secours, la Défense, la Préfecture des Yvelines et les collectivités territoriales), ainsi que la présence de très nombreux observateurs, ont contribué à faire des Yvelines un département moteur dans ce domaine.

Les établissements scolaires (collèges et lycées) se sont tous dotés de diagnostics de sécurité.

*En complément de cette action, **un important dispositif de formation aux gestes qui sauvent et à la formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)** des élèves de troisième et des personnels de l'Education Nationale, a été engagé par les formateurs départementaux pour favoriser la résilience collective face à tout type d'évènement grave.*



2. Les risques naturels : le risque inondations



Les services de l'Etat ont été particulièrement mobilisés pour venir en aide aux communes et particuliers sinistrés lors des inondations de mai-juin 2016.

Le service interministériel de défense et de protection civile a activé le **Centre opérationnel départemental du 31 mai au 6 juin 2016**, date de levée de l'alerte orange, soit 6 jours durant lesquels le COD a été armé **24h/24**.

Le SIDPC a ainsi organisé le partage d'information et de décisions entre les services du Service Départemental d'Incendie et de Secours, de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, de la Direction Départementale des Territoires, de la **Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie**, des **Sous-Préfectures** et des communes, sur toute la période de la crue.

Suite à ces évènements, **133 communes** yvelinoises ont été reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêtés interministériels des 8, 15 et 28 juin, 26 juillet et 26 octobre 2016.

Les services de l'Etat dans le département des Yvelines se sont mobilisés pour aider dans l'urgence les collectivités locales et les particuliers sinistrés des inondations :

* **55 collectivités locales et syndicats intercommunaux** ont rapidement établi une estimation de leurs dégâts en vue de solliciter la **dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales (DSCT)**.

* Dans le cadre du **dispositif d'aide d'extrême urgence**, une enveloppe a été accordée au département des Yvelines pour venir en aide aux populations sinistrées. Le montant total des crédits engagés s'élève à **51 900 €** pour **237** personnes bénéficiaires.

* Afin de venir en aide aux entreprises sinistrées, une **aide exceptionnelle au redémarrage de l'activité** a été mise en place par le gouvernement. Cette aide a été accordée à **22 entreprises** yvelinoises, pour un montant total de **64 000 €**.

* Des aides spécifiques ont été mises en œuvre pour la **filère agricole**. La reconnaissance de l'état de calamité agricole suite aux intempéries et inondations du printemps 2016 a été demandée pour les cultures maraîchères, fruitières et les pépinières.

La rédaction d'un **Plan de prévention interdépartemental du risque inondation** a été engagée avec les collectivités concernées.

Il permettra de réglementer l'occupation et l'utilisation du sol et de réduire la vulnérabilité des biens et bâtiments dans les zones à risque d'inondation de la vallée de la Bièvre.

La **Direction Départementale des Territoires** a aussi organisé avec le **syndicat mixte d'aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)** des réunions de concertation avec les élus en vue de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) pour le territoire à risque d'inondation (TRI) de la Seine aval.



Face au risque naturel majeur que représente une crue de Seine en Ile de France et afin de se préparer à gérer une crue exceptionnelle, la Préfecture de Police de Paris a organisé en mars 2016 l'exercice «EU SEQUANA» dont le financement a été appuyé par la Commission européenne.

L'objectif principal était de tester la coordination entre les différents acteurs de la gestion de crise : zone de défense, préfecture de département, communes, opérateurs...

*Le dimensionnement et les enjeux de l'exercice ont suscité une mobilisation exceptionnelle des services : **activation du COD durant 10 jours à partir du 8 mars et réalisation d'un exercice « terrain » à Limay impliquant l'ensemble des acteurs locaux, des renforts nationaux et européens.***

A noter que les enseignements de cet exercice ont ainsi pu être mis en œuvre dès les inondations de mai juin.

3 - La lutte contre la **délinquance**

L'intensification des échanges d'informations et la coordination de l'action entre les services de l'Etat ont permis en 2016 **une plus grande efficacité de la prévention et de la lutte contre la délinquance**.

Cette coordination s'exprime, notamment, dans le cadre des **diverses instances de pilotage stratégique coprésidées par le Préfet et le Procureur de la République**.

Le partenariat développé entre l'Etat et les collectivités territoriales a également été exemplaire.



85 polices municipales agissent en complémentarité avec la police ou la gendarmerie nationale, dans le cadre de conventions de coordination renouvelées.

Les **initiatives** développées par les **collectivités territoriales** (créations de Conseils des Droits et des Devoirs des Familles par exemple) et par les **associations** (soutien aux victimes, éducation à la citoyenneté, prévention des violences intrafamiliales en particulier) ont, en 2016, **été soutenues financièrement par l'Etat à hauteur de 671 223 €** ;

Le **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)** a octroyé **219 897€** en 2016 à **6 communes** du département afin de soutenir l'installation ou l'extension de dispositifs de **vidéoprotection**.

Dans le cadre du **plan anti-terroriste** du FIPD en 2016, **cinq lieux de culte** ont pu obtenir une aide financière pour leur **sécurisation** pour un montant de **149 510 €**.

Par ailleurs, **852 172 €** ont été délégués afin de subventionner la **sécurisation d'établissements scolaires** des Yvelines.

Une dotation de **15 303 €** en 2016 a aussi permis de subventionner l'achat de **74 gilets pare-balles** pour **23 communes** du département.

17 polices municipales sont actuellement habilitées à disposer d'armes létales dans les Yvelines.

Le FIPD a aussi financé des actions de **rapprochement police-population** à hauteur de **7 203 €**.

4 - La sécurité **routière**

Le nombre de tués sur les routes des Yvelines est **assez stable depuis 2011**. En 2016 (chiffres **au 31 décembre 2016**), sur **47 tués** on compte **13 motards, 14 usagers de véhicule léger, 1 conducteur de poids-lourd, 2 cyclistes et 16 piétons et 1 motocross**.

Le **nombre de blessés a baissé** entre 2015 et 2014 de **-3.37%** alors que les **accidents** sont restés **stables**.

L'année **2016 est moins favorable** avec une **hausse** du nombre de **blessés** de **+7.57%** (par rapport à 2015) et de **+12.08%** des **accidents** sur la même période.



5 - Les risques **technologiques**

Suite au retour d'expérience de la catastrophe AZF, des **plans de prévention des risques technologiques (PPRT)** ont été adoptés pour faire face aux accidents susceptibles de survenir dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Dans les Yvelines, **trois PPRT** avaient été approuvés en 2010 et en 2012. **Le 18 janvier 2016, le dernier PPRT du département, autour de la Raffinerie du Midi sur les communes de Coignières et de Lévis-Saint-Nom, a été approuvé**.

Les services de l'Etat travaillent avec les différentes parties prenantes et cofinanceurs à **l'élaboration d'une convention de financement des mesures foncières des sociétés voisines en secteur d'expropriation ou de délaissement.**

L'Etat concentre désormais son action en la matière sur la mise en œuvre de ces plans, notamment par le suivi des mesures foncières et le suivi des mesures sur les usages.

6 – Les risques sanitaires et la protection des populations

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) organise les inspections des établissements agroalimentaires et des produits alimentaires.

Au cours de l'année 2016, les agents ont réalisé **1446 contrôles** (dont 224 dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances) concernant **1075 établissements**.

La DDPP a été partie prenante dans la préparation et le contrôle des sites temporaires installés pour la **fête de l'Aïd-el-Kébir** (septembre 2016) :

- **deux marchés** au vif ont été installés quelques jours avant la fête de l'Aïd pour **748 moutons** vendus puis abattus dans des abattoirs agréés hors du département ;

- **1470 moutons** ont été vendus sur le site de **Trappes** annexé à son abattoir.

Ces animaux ont fait l'objet d'une surveillance de leur situation sanitaire, de leur traçabilité et de la qualité des documents les accompagnant.

La DDPP assure par ailleurs une veille concurrentielle et assure la **protection du consommateur**.

Dans le cadre de la veille à l'exercice d'une concurrence loyale dans l'accès à la commande publique, la DDPP des Yvelines, assure notamment le **suivi des marchés passés par des sociétés concessionnaires d'autoroutes appartenant à un groupe dont le siège social se trouve en Yvelines**.

Dans le secteur du **dépannage à domicile**, la Loi Consommation permet depuis l'année 2015 de **sanctionner les professionnels utilisant sans leur autorisation, les coordonnées des services publics**. A la suite de la lettre adressée à l'ensemble des maires des Yvelines pour les sensibiliser sur les pratiques de sociétés de dépannage, plusieurs communes ont signalé les pratiques d'une société diffusant auprès des yvelinois des cartons mentionnant indûment les coordonnées des mairies. **La DDPP a mis en œuvre une procédure administrative à l'encontre de cette entreprise.**

Mairie.....	Commissariat.....
Police 17	Pompiers 18
	SAMU 15
SANTÉ	TRAVAUX
SOS Médecin 01	Serrurerie 01
SOS Dentiste 01	Plomberie 01
SOS Pédiatrie 01	Electricité 01
Pharmacie 24h/24 01	Chauffage 01
	Vitrierie 01
URGENCE 24h/24 - 7j/7	Climatisation 01
Ouverture de porte 01	Volets Roulants 01
Fuite d'eau 01	Rénovation d'habitat 01
Panne électrique 01	Rideaux Métalliques 01
Canalisation bouchée 01	Assainissement Dégrèvement / WC bouché 01



La lutte contre les campements illicites

Depuis 2012, le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye est **référént départemental en matière de campements illicites**. L'arrondissement a été choisi en raison de la présence de longue date du campement de **Triel-sur-Seine** sur son territoire.

En 2016, 4 campements ont été accompagnés vers un démantèlement : un campement de **Chatou** en septembre (250 personnes) et 3 campements à **Montigny-le-Bretonneux** en novembre et décembre (67 personnes).

Le référént départemental a aussi collaboré en 2016 à l'élaboration d'une **stratégie régionale** en matière de campements illicites et, au niveau national, à la réflexion sur un **document d'appui pour poursuivre l'action de résorption de ces campements**.

II. RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

1 – La mise à l'abri et l'accueil des migrants

Au mois de juin 2015 le Conseil des Ministres adoptait le plan Répondre au défi des migrations : respecter les droits – faire respecter le droit, communément appelé plan Migrants.

Depuis cette date, l'Etat a procédé à l'évacuation d'une trentaine de campements parisiens constitués par des primo-arrivants, pour la plupart en provenance de régions en guerre ou en proie à une violence généralisée.

Au 31 octobre 2016, l'évacuation des campements a permis de mettre à l'abri plus de 14 000 personnes dans 5 000 places en centres dédiés sur l'ensemble de la région, le temps pour elle d'entamer leurs démarches de demande d'asile dans des conditions de vie dignes.

Au 31 décembre 2016, le dispositif Migrants mobilisait dans le département des Yvelines **810 places stables, réparties sur plusieurs sites dédiés (Bonnelles, Mézy-sur-Seine, Triel-sur-Seine, Versailles, Rocquencourt, Sartrouville, Elancourt, Morainvilliers et diverses places hôtelières gérées par le SIAO)**. Entre ouverture de nouveaux établissements et extension des premiers, ce sont **549 places créées** au cours de l'année **2016**, contre 261 en 2015.

Il convient d'ajouter à ce total environ 230 places temporaires mobilisées à l'hôtel et en résidences sociales par la Préfecture de Région sur le territoire des Yvelines.

Les centres d'hébergement ont pour mission la mise à l'abri et l'hébergement, l'accès aux soins et à l'hygiène, l'accompagnement dans les démarches administratives et l'ouverture des droits sociaux et un premier travail d'insertion, notamment par des ateliers linguistiques.

Les résidents des centres sont en majorité des hommes isolés, pour moitié âgés de 20 à 35 ans. Tous ou presque arrivent de régions en guerre ou en proie à une violence généralisée (Corne de l'Afrique, Afghanistan).

2 - Le service civique

Destiné à favoriser la **cohésion nationale** par un engagement volontaire au service de l'intérêt général, le programme du service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans désireux de s'impliquer dans l'un des neuf domaines d'action proposés : solidarité, santé, environnement, culture, mémoire et citoyenneté, intervention solidaire d'urgence, sport, éducation pour tous, développement international et action humanitaire.

522 contrats de volontaires ont été signés en 2016 dans les Yvelines conformément à l'objectif national.



Le profil des volontaires du service civique accueillis au sein des structures agréées localement :

- une majorité de volontaires sont accueillis au sein d'associations
- les volontaires sont répartis sur 43 communes dont 13 en contrat de ville et 7 en zone rurale
- plus de 50% des volontaires sont issus des quartiers politiques de la ville
- plus de 52% sont des filles
- 73% ont un diplôme égal ou inférieur au bac
- 27% sont titulaires de BTS ou licence ou master



Rencontre du Préfet des Yvelines, Serge Morvan et de 40 volontaires en service civique le 29 juin 2016

3 - La Garantie Jeunes

Le dispositif de la Garantie Jeunes est destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, en situation de précarité, ni étudiant, ni en emploi, ni en formation, sans condition liée au niveau de qualification. L'accompagnement intensif des jeunes par les missions locales doit leur donner accès à une première expérience professionnelle ou à une formation professionnelle et s'accompagne d'une garantie de ressources, sous forme d'une allocation mensuelle, d'un montant équivalent au RSA.



Pour atteindre cet objectif, des partenariats privilégiés se sont développés entre les services de l'Etat, le service public de l'emploi et les collectivités territoriales, le **Conseil Départemental des Yvelines, dont les services prennent une part très active à cette mise en œuvre tant dans la sélection des bénéficiaires que dans la mise à disposition de moyens matériels.**

Dans les Yvelines, **5 missions locales** ont choisi de mettre en place ce dispositif à titre expérimental à compter de septembre 2016. Il s'agit des missions locales **intervenant sur les territoires de la Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise (GPSO) et de Saint-Quentin-en Yvelines (SQY)** qui représentent un nombre important des jeunes suivis dans le département des Yvelines. Selon les données 2015, **64% des jeunes actifs** non occupés yvelinois résident dans ces territoires.

En 2016, la garantie jeunes a été déployée dans les Missions locales de Saint Quentin-en-Yvelines, Plaisir, Mantes-la-Jolie, Poissy et Conflans-Sainte-Honorine. L'objectif de **117 entrées** en garantie jeunes, déterminé pour la période de septembre à décembre 2016, a été dépassé. En effet, 158 dossiers ont été validés au 31/12/2016 lors des quatre commissions départementales et 107 jeunes yvelinois ont effectivement intégré le dispositif garantie jeunes fin décembre 2016. A ce jour, sur les entrées réalisées, 36% de jeunes résident dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Le budget qui y est consacré cette année 2016 s'élève à **187 200 €** : il correspond aux crédits d'accompagnement alloués aux missions locales (hors allocations versées aux jeunes) sous réserve d'atteinte des objectifs.



Les actions phares en 2016 :

- La Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- la sensibilisation des conseillers Pôle emploi à la question des violences conjugales comme un frein à **l'insertion professionnelle**
- la mise en place d'un groupe de travail sur le **cyber-harcèlement** en lien avec les services de l'Education Nationale
- l'organisation d'un colloque sur les **violences sexuelles** féminines en février 2016
- la mise en place de sessions de formation «comprendre le système **prostitutionnel** pour en prévenir les risques»
- l'organisation de **marches exploratoires** pour la sécurité des femmes (Trappes-en-Yvelines, Les Mureaux) en partenariat avec la SNCF et les bailleurs sociaux
- la poursuite des stages de responsabilisation en direction des auteurs de **violences conjugales**, sous l'égide du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- la mise à disposition d'un **téléphone d'alerte** pour 6 femmes ayant déposé plainte pour violences conjugales et en situation de très grand danger

4 - L'hébergement d'urgence

Le service intégré d'accueil et d'orientation (**SIAO**), créé dans chaque département en 2010, oriente les publics fragilisés vers les structures d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion de son territoire, en fonction des préconisations et besoins identifiés par les travailleurs sociaux.

La loi pour l'accès au logement et l'aménagement urbain, dite **loi ALUR**, a confirmé, en 2014, l'existence des SIAO, et a redéfini les contours de leurs missions, avec en premier lieu, un rôle de véritable observatoire social, et l'intégration définitive du 115. Elle précise également qu'il ne peut y avoir qu'un SIAO par département.

A l'issue d'une procédure de sélection par une commission alliant représentants des services de l'Etat et acteurs associatifs du champ social, **l'association ACR a été désignée comme opérateur du SIAO unique des Yvelines.**

Sa nouvelle mission a débuté le 1er mai 2016. Le SIAO a la fonction d'orienter le public vers 1990 places d'hébergement pérennes (CHRS, CHU, hôtels). Il convient d'y ajouter environ 1 000 places qui correspondent au contingent préfectoral des résidences sociales, FJT, pensions de familles et résidences accueils. Sur ces places, le 115 gère environ 500 places d'hôtels, plus 285 places de renfort hivernal.



5 - L'accueil des gens du voyage

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage des Yvelines 2013-2019 prévoit la création :

- de **248 places**, pour compléter celles offertes par les aires existantes (20 aires en service pour un total de 415 places)
- de **deux aires d'accueil de grand passage** des gens du voyage dans le Nord et dans le Sud du territoire yvelinois.

L'absence d'aire de grands passages dans le département pose des réelles difficultés chaque année lors de grands rassemblements. Les grands groupes sont alors accueillis dans des conditions difficiles sans infrastructures dédiées.

Dans le Nord Yvelines, un accord a été trouvé en octobre 2016 entre l'État et la communauté urbaine Grand-Paris-Seine-et-Oise pour la création d'une aire de grand passage des gens du voyage de **150 places à Carrières-sous-Poissy.**

Les discussions se poursuivent concernant le **Sud Yvelines**. En l'attente d'une solution pérenne, le terrain militaire de **Poigny-la-Forêt**, réquisitionné en 2016 par convention passée avec l'autorité militaire, a permis de répondre aux demandes de stationnements estivaux des grands groupes de gens du voyage. Ce terrain a été doté des services suffisants pour offrir un accueil décent aux gens du voyage **grâce à un partenariat étroit avec la collectivité territoriale de Rambouillet.**

Du 14 mai au 21 août 2016, quatre groupes se sont annoncés comme voulant stationner sur le terrain : trois d'entre eux y ont été effectivement accueillis, pour une durée moyenne de 15 jours.

Depuis le 1er janvier 2017, les 10 EPCI à fiscalité propre du département exercent à titre obligatoire la compétence "aire d'accueil des gens du voyage". 3 EPCI modifient actuellement leurs statuts pour confirmer cette compétence, les autres l'ayant déjà inscrite.

6 - La politique de la ville

Elle permet la mobilisation de tous les partenaires en faveur des **22 quartiers** prioritaires de la politique de la ville, répartis sur **16 communes**. Celle-ci s'est concrétisée dans les **8 contrats de ville** signés en 2015 et dont l'Etat accompagne la mise en œuvre.

Dans le cadre de la politique de la ville sont mobilisés tous les dispositifs de droit commun de l'Etat mais aussi des dispositifs et crédits spécifiques. En 2016, plus de **5,2 millions €** ont ainsi été mobilisés sur les crédits du programme 147 «politique de la ville» dans les Yvelines. **L'Etat finance près d'une centaine d'emplois d'adultes relais**, qui contribuent au lien social dans ces quartiers.

La réforme de la politique de la ville, issue de la loi du 21 février 2014, s'est aussi traduite par la **mise en place de conseils citoyens**, qui doivent permettre de renforcer l'implication des habitants dans le pilotage des contrats de ville.

Dans le cadre des **rencontres territoriales de la rentrée citoyenne**, la Préfecture des Yvelines a organisé à l'automne **deux journées d'échanges**, l'une avec les adultes-relais du département et leurs employeurs, l'autre avec les membres de tous les conseils citoyens. Cette dernière journée, qui s'est tenue en présence de Mme Geoffroy, Secrétaire d'Etat à la Ville, qui a regroupé **100 personnes issues des 14 conseils citoyens du département**.

Chaque journée a été organisée autour d'ateliers thématiques, donnant lieu à une restitution plénière.



Le dispositif des **délégués du gouvernement** a été lancé le 20 juin 2016 par Patrick Kanner, Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports. Cette mesure, annoncée lors du Comité Interministériel pour l'Egalité et la Citoyenneté (CIEC) des Mureaux du 26 octobre 2015, est destinée à renforcer la présence de l'Etat dans les quartiers prioritaires les plus sensibles de la politique de la ville.

Onze délégués du gouvernement ont été nommés sur toute la France, **dont deux dans les Yvelines**, seul département à bénéficier d'une double nomination.

Monsieur Halim Abdellatif pour Mantes-la-Jolie, sur l'emploi et Monsieur Olivier Vandard pour Trappes, sur la chaîne éducative ont été officiellement installés dans leurs fonctions le 27 juin 2016.



Audrey Azoulay, Ministre de la Culture et de la Communication et **Patrick Kanner**, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont signé, mardi 12 juillet 2016, les treize premières conventions de jumelage entre de grands établissements culturels et les Zones de sécurité prioritaires (ZSP) de la Région Île-de-France, en présence de Mme **Hélène Geoffroy**, Secrétaire d'Etat chargée de la Ville.

Ces partenariats doivent permettre aux habitants des quartiers prioritaires, de s'impliquer dans des projets culturels et artistiques élaborés avec :

- les structures associatives présentes sur les territoires des ZSP ou à proximité
- les établissements labellisés
- les réseaux d'éducation populaire

Trois projets de partenariats ont été élaborés dans les Yvelines :

- deux conventions, l'une entre le **Centre de Musique Baroque de Versailles** et la commune de **Trappes-en-Yvelines** et l'autre, entre le **Château de Versailles** et la commune des **Mureaux** ont été signées en juillet 2016 ;
- une troisième convention est en cours de préparation entre le **Musée d'Orsay**, **Mantes-la-Jolie** et **Mantes-la-Ville** (Le Val Fourré et les Merisiers).

L'Etat soutient financièrement ces projets à hauteur de **60 000 €** par an sur 3 ans et par projet.

III. AGIR AUX COTES DES ENTREPRISES, DES ARTISANS, DES AGRICULTEURS ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI

1 - Aides aux entreprises

La prévention et le traitement des difficultés des entreprises est une action prioritaire de l'Etat. Le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des Entreprises (CODEFI) est l'interlocuteur privilégié des entreprises de moins de **400 salariés**.

Entre le 1er janvier et le 30 septembre 2016, il s'est réuni 5 fois pour notamment examiner **34 dossiers** d'entreprises employant **5 342 salariés**. De plus, sur cette même période, **17 entreprises** ont bénéficié d'un plan d'étalement de leurs **dettes fiscales** et sociales dans le cadre de la commission des Chefs de service financiers, pour un montant **de plus de 3 M€**, permettant de **sauvegarder plus de 300 emplois**.

Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) vise à améliorer la compétitivité des entreprises.

C'est un **avantage fiscal** qui concerne les entreprises employant des salariés, calculé sur la base des rémunérations sous plafond versées et qui équivaut à une baisse de leurs charges sociales.

Le **crédit d'impôt** s'impute en priorité sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle elle a versé les rémunérations. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes et restitué au-delà de ce délai. Toutefois, certaines entreprises, comme les PME, peuvent bénéficier d'une restitution immédiate.

Dans le département des Yvelines, au 30 novembre 2016, **13 019 entreprises** soumises à l'impôt sur les sociétés ont demandé à bénéficier du CICE au titre de l'année 2015 pour un montant de **335.5 M€**. 11 901 d'entre elles l'ont d'ores et déjà utilisé, que ce soit sous la forme d'une imputation et/ou d'une restitution. Depuis sa mise en œuvre, plus de **40 000 crédits d'impôt** pour la compétitivité et l'emploi, d'un montant global d'environ **610 M€**, ont été attribués dans le département des Yvelines.

2 – Le plan «Tout pour l'emploi dans les TPE-PME»

Une **gestion bien maîtrisée des ressources humaines (RH)** est un levier qui participe au développement économique de l'entreprise et qui permet également de lever certains freins au recrutement.

Dans le cadre du Plan «Tout pour l'emploi dans les TPE-PME» du 9 juin 2015, est prévue la création d'une prestation **«Conseil en ressources humaines TPE-PME»**.



Plusieurs actions ont été réalisées ou initiées en 2016 dans les Yvelines :

- réalisation d'un diagnostic sur l'offre RH existante dans les Yvelines et identification de tous les acteurs accompagnant les entreprises sur le plan RH ;
- élaboration de l'annuaire régional des acteurs de l'offre RH en ligne ;
- animation d'un comité de pilotage départemental et d'ateliers RH rassemblant tous ces acteurs locaux afin de fédérer le réseau départemental

Elles seront complétées par le déploiement de prestations d'appui conseil RH.



3 - Plan 500 000 formations

Le Plan 500 000 formations doit permettre à **10 000 demandeurs d'emploi** au niveau national **d'obtenir un titre professionnel via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** d'ici mars 2017 dont **1 440 en Ile de France**.

L'objectif visé est l'accès à la certification et à l'emploi en utilisant le droit à la validation des acquis d'expérience et l'accès à des formations adaptées pour compléter l'expérience.

L'Unité Départementale des Yvelines (UD 78) de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) coordonne cette mission avec Pôle Emploi et fait le lien entre les acteurs concernés du niveau départemental vers le niveau régional.

La démarche dans les Yvelines a débuté en octobre dernier. L'Association pour la formation professionnelle des adultes des Yvelines (**AFPA 78**) et **Pôle Emploi 78** ont déjà organisé de nombreux ateliers collectifs à destination des demandeurs d'emploi repérés par Pôle Emploi portant sur **4 secteurs d'activités** : les services à la personne, le commerce, l'hôtellerie-restauration et le bâtiment.

A ce jour, **41 demandeurs d'emploi** ont déjà adhéré au dispositif. Au 1er décembre 2016, 35 dossiers ont reçu un avis favorable de l'UD 78 de la DIRECCTE IDF. Jusqu'à leur passage devant le jury, ces demandeurs d'emploi vont être accompagnés par l'AFPA 78 dans l'aboutissement de leur dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE) et auront la possibilité de suivre des formations complémentaires à raison de 150 h par candidat.



Le Président de la République a visité le 12 septembre 2016 l'Institut de Formation Commerciale Permanente (IFOCOP) de Saint-Quentin-en-Yvelines qui permet à des jeunes de bénéficier du plan 500 000 formations.



L'usine du futur d'Airbus Safran Launchers aux Mureaux

Le lundi 14 novembre 2016, le Président de la République a posé la première pierre de la future usine d'assemblage d'Ariane 6 au Mureaux.

Airbus Safran Launchers (ASL), co-entreprise liant Airbus et Safran va concevoir et fabriquer le futur lanceur européen afin d'assurer un décollage de la première fusée Ariane 6 en 2020.

Environ 1000 salariés travailleront dans cette usine de plus de 20 000m² dédiée au développement du lanceur de nouvelle génération.

L'Etat s'est fortement mobilisé afin d'accompagner l'implantation de cette usine ASL sur le bassin industriel des Mureaux.

4 - Aide aux exploitations agricoles

La filière « **grandes cultures/oléoprotéagineux** », qui prédomine dans les Yvelines, vit une **situation exceptionnelle** et sans précédent avec **une récolte 2016 enregistrant les plus bas rendements de blé depuis 40 ans** et une qualité souvent problématique.

Cette conjoncture résulte de **circonstances climatiques exceptionnelles** au printemps et à l'été 2016 (épisode de crue du mois d'avril suivi d'un ensoleillement historiquement bas, puis d'une sécheresse).

La **baisse des revenus** de l'ordre de 20 % en 2014 et en 2015 devrait encore s'aggraver en 2016 alors que les agriculteurs franciliens vont par ailleurs subir l'effet ciseau d'indicateurs de productivité favorables au niveau mondial, qui devraient maintenir **la tendance baissière des marchés**.

La coordination de l'ensemble des parties prenantes a permis la mise en œuvre de mesures pour **soutenir la trésorerie des exploitations agricoles** et accompagner les agriculteurs.

A partir d'octobre 2015, **des avances de trésorerie**, correspondant à **90 % des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) 2014** perçues par les agriculteurs, ont ainsi permis que la trésorerie des exploitations soit moins impactée par le retard de la campagne PAC 2015.

La régularisation des aides PAC 2015 (aides découplées et aides couplées) s'est achevée en octobre 2016. Pour la campagne 2016, l'État a avancé 90% des principales aides PAC dues aux agriculteurs qui en font la demande entre le 20 septembre et le 15 décembre 2016, sous forme d'un apport de trésorerie remboursable.



Les aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

*Le montant des aides PAC 2015 du premier pilier pour le département a été de l'ordre de **21,5 millions €**, soit une baisse de 6 % par rapport au montant 2014, du fait de la convergence des aides vers une moyenne nationale.*

Le gouvernement a décidé pour 2017 de maintenir à 10 % le niveau du prélèvement sur les aides du premier pilier de la PAC destiné à financer le paiement redistributif.

Cela devrait permettre de ne pas aggraver les difficultés conjoncturelles que rencontrent les céréaliers et les polyculteurs-éleveurs, qui exploitent des surfaces supérieures à la moyenne.

Au regard des **importantes pertes de récoltes sur pied**, il a été décidé d'appliquer un **dégrèvement de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)** qui s'applique d'office aux parcelles en terres et en prairies.

Il bénéficie à l'ensemble des exploitations agricoles (taux de 60 % pour les communes du sud du département incluses dans la petite région agricole de la Beauce et de 50% pour le reste des Yvelines).

Les exploitants agricoles ayant des pertes de récolte supérieures à ces taux pourront faire une demande individuelle.

Des mesures bancaires permettent à tous les agriculteurs de se financer dans les conditions les plus favorables.

Le **fonds de garantie**, ouvert à tous les agriculteurs, permet de répondre prioritairement au besoin en refinancement du secteur céréalier.

Pour les exploitations les plus en difficulté, la prise en charge par l'Etat du coût de la garantie sera ouverte jusqu'au 31 décembre 2016 dans le cadre d'un fonds d'allègement des charges (FAC).

Le **dispositif de l'année blanche bancaire**, mis en place dans le cadre du plan de soutien à l'élevage, a été étendu aux productions végétales courant 2016 et est prolongé au 31 décembre 2016.

Il est prévu de proposer, après avis des instances, des **allègements ou reports de charge des cotisations sociales** des non-salariés agricoles pour les exploitations, dans la limite du fonds d'action sanitaire et social (FASS).

Enfin, la Mutualité sociale agricole (MSA) a mis en place **une ligne d'écoute d'appel directe** pour les exploitants agricoles ayant besoin d'un accompagnement personnalisé.



Partie 2: Un Etat garant de l'aménagement et du développement durable du territoire

I - FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT

- 1 - La construction de logements en 2016
- 2 - L'accompagnement des politiques intercommunales du logement et de l'habitat
- 3 - La rénovation urbaine
- 4 - L'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne

II - VEILLER A L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

- 1 - La ligne 18 du Grand Paris Express
- 2 - La requalification de la RN10 en traversée de Trappes-en-Yvelines
- 3 - Les espaces naturels, agricoles et forestiers

III - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1 - Le projet de hub industriel Yvelinois
- 2 - Le développement économique de Paris-Versailles-Saclay

IV - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES LOCALES DANS LEURS PROJETS

- 1 - Le fonds de soutien à l'investissement public local
- 2 - Les intercommunalités et l'ingénierie territoriale
- 3 - La création de la Communauté Yvelinoise de la Transition Energétique

Un Etat garant de l'aménagement et du développement durable du territoire

I. FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT

1 - La construction de logements en 2016

Après un ralentissement en 2014, le niveau de construction dans les Yvelines a repris en 2015. Il se situe en 2016 au niveau de l'effort de production attendu, de **9000 logements par an**, pour contribuer aux 70000 logements par an prévus en Ile-de-France par le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF).

L'objectif est notamment celui d'une meilleure répartition de l'offre de logement social (50% de l'offre en logement social est actuellement portée par les 16 communes comprenant des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

La mobilisation du foncier public en faveur du développement de l'offre de logement s'est accentuée en 2016.

Depuis la loi du 18 janvier 2013, l'État et certains établissements publics ont la possibilité de céder des biens immobiliers de leur domaine privé à un prix inférieur à leur valeur vénale, par application d'une décote pour favoriser la construction de logements sociaux.

Dans le département des Yvelines, environ 45 opérations permettant de réaliser environ 5000 logements ont été identifiées.

L'année 2016 a permis de faire émerger **trois projets** sur les communes de **Viroflay** et **Chatou** dont les cessions sont prévues pour le début 2017.



Construction de 88 logements sociaux et intermédiaires sur le terrain de La Source à Viroflay

Près de **4000 logements locatifs sociaux**, dont une majorité de logements familiaux, ont été réalisés en 2016 (12% de la production francilienne): 77% de la production porte sur les 70 communes devant produire des logements sociaux.

En 2016, **deux communes** sur les huit reconnues comme carencées en terme de production de logements sociaux ont vu la **carence levée** (Maurecourt et Triel-sur-Seine).

Entre janvier et novembre 2016, 104 conventions d'Aide Personnalisée au Logement (**APL**) ont été signées dans les Yvelines, couvrant **2914 logements**.

Il est prévu d'agréer **400 logements intermédiaires** (niveau équivalent à 2015).



De l'Opievoy aux Résidences Yvelines-Essonne

L'année 2016 a été marquée par l'accompagnement, le suivi et le contrôle par les services de l'Etat de l'opération de dissolution, nécessaire et souhaitable de l'Office Public Interdépartemental de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines (Opievoy).

Elle est effective au 1er janvier 2017. Le parc de l'organisme (50 000 logements), présent sur sept des huit départements francilien, a fait l'objet d'un travail de répartition, puis de cessions ou transferts, auprès des différents offices HLM des départements 77, 92, 93, 94 et 95.

Dans les Yvelines et l'Essonne, les 30 000 logements de l'office constituent l'apport des deux conseils départementaux à la constitution d'une SA HLM dont ils sont actionnaires, les résidences Yvelines-Essonne.

2 - L'accompagnement des politiques intercommunales du logement et de l'habitat

L'année 2016 a été caractérisée par le renouvellement de la politique de l'habitat des intercommunalités.

Plusieurs collectivités ont prescrit, initié ou réalisé le bilan de leur **Programme Local de l'habitat (PLH) intercommunal**.

En outre, les nouvelles intercommunalités Grand-Paris-Seine-et-Oise, Saint-Germain-Boucles-de-Seine et Saint-Quentin-en-Yvelines mènent simultanément leur PLH et les protocoles de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain (**NPNRU**).

Au travers du plan départemental en faveur du développement de l'offre en logement social, **l'État apporte son appui en matière d'ingénierie, d'accompagnement et de financement**, aux communes et aux acteurs du logement qui conduisent des programmes de logements locatifs sociaux.

L'adaptation, d'ici 2017, des documents d'urbanisme locaux, afin de les rendre conformes aux dispositions introduites par la loi ALUR constitue **une opportunité pour favoriser la construction de logements**, notamment sociaux, au travers des différents outils réglementaires mis à la disposition des collectivités.

Les services de l'Etat accompagnent les communes et leurs groupements dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.



En 2016, plus de 150 communes sont en cours de révision de leur plan local d'urbanisme, dont 112 pour réviser leur plan d'occupation des sols dans le cadre de la loi ALUR.

Les **plans locaux d'urbanisme** intercommunaux sont encouragés par l'Etat car ils permettent une **meilleure prise en compte des enjeux à l'échelle du bassin de vie**. Deux démarches intercommunales sont portées par Saint-Quentin-en-Yvelines et Grand-Paris-Seine-et-Oise.



Des intercommunalités au cœur de la politique des attributions

Les services de l'Etat accompagnent les collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de la loi ALUR du 24 mars 2014, qui prévoit :

- la mise en place de **Conférences Intercommunales du Logement (CIL)** dans les intercommunalités ayant la compétence «habitat», un PLH approuvé sur au moins une partie de leur territoire et un ou des quartiers en politique de la ville (QPV). Ces conférences devront déterminer dans un document cadre les orientations de la politique des attributions sur le territoire dédié. Celles-ci seront déclinées dans des conventions signées entre les partenaires concernés. Une convention d'équilibre territorial devra tenir compte des difficultés rencontrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les équipes techniques de la Communauté Urbaine Grand-Paris-Seine-et-Oise et l'Etat ont travaillé en étroite collaboration pour pouvoir installer dès septembre la **Conférence Intercommunale du Logement (CIL) de GPS&O, première du département**.

Deux CIL devront être mises en place par ailleurs sur les territoires de **Saint-Quentin-en-Yvelines** et de la Communauté d'Agglomération **Saint-Germain-Boucles-de-Seine**.

- l'élaboration d'un **plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD)** destiné à assurer la gestion partagée de la demande de logement social (DLS) et à satisfaire le droit à l'information. Sa mise en œuvre se traduit par des conventions signées entre les organismes bailleurs, l'Etat, les autres réservataires et les personnes morales intéressées.

3 - La rénovation urbaine

Le bilan du premier programme de rénovation urbaine 2003-2016 repose sur :

- Une transformation du cadre de vie de **sept quartiers** fragiles dans les Yvelines : (Trappes-en-Yvelines, Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Ecquevilly, Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Sartrouville soit plus de 82 000 habitants concernés)
- Plus de **750 opérations** : démolition, construction, réhabilitation et résidentialisation du parc de logements sociaux, projets menés par les collectivités d'aménagement d'espaces publics et d'équipements
- **4316 logements sociaux démolis et reconstruits** (42 communes impliquées dans la reconstitution de l'offre), 10 563 logements réhabilités

Le montant des projets subventionnés est de **1,6 Mds€**, dont 428 M€ apportés par l'ANRU.



Les deux Projets de Rénovation Urbaine (PRU) achevés en 2016

Le PRU du Mantois

- **Requalification de 4 quartiers à Mantes-la-Jolie et Mantes la Ville** : démolition de plus de 1200 logements sociaux sur un total initial de 7600 / réhabilitation de 2800 logements sociaux / résidentialisation de 2700 logements sociaux / reconstitution d'une offre équivalente à celle démolie

- Une des opérations les plus importantes au niveau national (coût global de plus de **410M€**, dont près de 105 M€ de subventions de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU))

Le PRU du quartier de la Noé à Chanteloup-les-Vignes

- Sur 1800 logements sociaux environ avant le projet, 118 ont été démolis (une offre équivalente a été reconstituée) / 1200 logements réhabilités / 920 résidentialisés

- Le coût global de **118 M€** a bénéficié d'un financement par l'ANRU supérieur à 36 M€

Le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain** 2014-2024 (NPNRU) se déploie parallèlement dans les Yvelines.

8 projets, portant sur les quartiers qui souffrent de dysfonctionnements urbains, d'enclavement, de difficulté d'accès aux réseaux et aux services, seront portés en binôme par les communes et les intercommunalités :

- **4 projets d'intérêt national** (Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Sartrouville et Trappes-en-Yvelines)

- **4 projets d'intérêt régional** (Plaisir, Limay, Chanteloup-les-Vignes, La Verrière)

L'accent est également mis dans le NPNRU sur **l'association des habitants aux projets**, en mobilisant les conseils de résidents



4 - L'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne

Les engagements financiers d'amélioration du parc privé ont encore été augmentés en 2016. Le déploiement se poursuit auprès des copropriétés. **Fin 2016, le programme a été ouvert aux ménages modestes.**

Le comité de pilotage du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) s'est réuni le 30 septembre 2016.

En matière d'habitat insalubre, les services de l'Etat et **l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)** ont, par exemple, accompagné **la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucle-de-Seine** qui mène une action de lutte contre l'habitat indigne dans le cadre d'un programme d'intérêt général.

Saint-Quentin-en-Yvelines et **la ville des Mureaux** ont engagé ou poursuivi des actions de prévention et d'accompagnement des copropriétés.

Pour la rénovation énergétique

- 7 millions € de crédits de l'Agence nationale de l'habitat
- 700 logements aidés dans le cadre du programme « Habiter Mieux » porté par le Conseil Départemental des Yvelines
- Déploiement de l'aide à l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap sur plus d'une centaine de logements
- Aide aux propriétaires bailleurs sur 31 logements (22 dans le cadre « Habiter Mieux » et 9 dans le cadre de logements très dégradés)
- 118 conventions sans travaux à loyer intermédiaires signées



Contre l'habitat indigne

- Intervention de la Direction Départementale des Territoires sur 5 chantiers de travaux d'office sous injonction du Préfet des Yvelines
- Réalisation de 2 contrôles après travaux
- 53 plaintes de locataires du parc social traitées dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne



II - VEILLER A L'AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

1 - La ligne 18 du Grand Paris Express

La ligne 18 du Grand Paris Express desservira les Yvelines **via le plateau de Saclay par 35 km de lignes** dont **14 km en aérien**, via **10 nouvelles gares** dont 3 en correspondances pour accueillir **100 000 voyageurs par jour**.

Grâce au futur métro automatique, les pôles économiques de Seine-Aval, La Défense, Saint-Quentin-en-Yvelines et le campus Saclay dans l'Essonne seront reliés, ce qui constitue un atout important en termes de développement.

La mise en service est prévue :

- en 2024 en ce qui concerne la portion entre l'aéroport d'Orly et le CEA Saint-Aubin
- en 2030 au plus tard en ce qui concerne la portion entre le CEA Saint-Aubin et Versailles-Chantiers.

Pour répondre aux **réserves et recommandations de l'avis de la commission d'enquête rendu en juillet 2016**, la Société du Grand Paris a poursuivi son travail dans une volonté constante de dialogue et de recherche de solutions optimales avec l'ensemble des acteurs basée sur :

- le choix d'un tracé alternatif sous le golf de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- une attention importante à la relocalisation du Centre Huit à Versailles-Chantiers
- une prise en compte des nuisances sonores et aux vibrations relatives aux passages aériens et souterrains sur l'ensemble du tracé

De même, **la construction des gares yvelinoises Saint-Quentin-Est, Satory et Versailles-Chantiers** sera accompagnée d'une étude de pôle, menée conjointement par les collectivités et le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), afin d'assurer **une interconnexion efficiente**.

2. La requalification de la RN10 en traversée de Trappes-en-Yvelines

Le 14 décembre 2016, l'État, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines et Trappes-en-Yvelines ont signé un protocole d'accord pour le financement de la requalification de la RN10 en traversée de Trappes-en-Yvelines.

La requalification de la RN10 s'articule avec l'aménagement du plateau urbain, projeté par la ville de Trappes dans le cadre d'une vaste opération de rénovation urbaine.

Elle a pour objectifs :

- de diminuer les nuisances
- d'améliorer l'insertion urbaine et paysagère de la RN10
- d'accroître les conditions de sécurité des usagers
- de fluidifier le trafic.



Signature du protocole d'accord pour le financement de l'effacement de la RN 10 en traversée de Trappes-en-Yvelines le 14 décembre 2016



1- Les gares Aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin ne sont pas incluses dans le périmètre de l'enquête publique.

3 - Espaces naturels, agricoles et forestiers

Le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (**SDREA**) remplace depuis le 29 juin 2016 les schémas directeurs départementaux des structures agricoles (SDDSA).



Ce document fixe notamment les **nouvelles orientations du contrôle des structures agricoles** souhaitant s'installer ou s'agrandir ainsi que les opérations soumises à autorisation préalable d'exploiter.

Il définit les priorités à observer en cas de demandes concurrentes pour la reprise des parcelles agricoles libres. Une communication sur les objectifs et les nouvelles modalités de ce schéma a été mise en œuvre. En 2016, au niveau départemental : 31 dossiers sous SDDSA ont été instruits ; 32 dossiers sous SDREA sont en cours d'instruction ou instruits.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), mise en place en septembre 2015 a pour objectif de **veiller à la limitation de l'artificialisation des sols**.

Présidée par le Préfet, elle associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, des professions agricoles et forestières, des chambres d'agriculture et des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR), des propriétaires fonciers et forestiers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement et de la fédération interdépartementale des chasseurs, de l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine). Elle consulte également les experts de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), les experts fonciers et l'Office National des Forêts (ONF) selon les cas.

En 2016, six commissions se sont réunies et quatre consultations écrites ont été organisées permettant d'émettre plus de 35 avis sur des PLUs dont le PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines.



Une réflexion sur l'avenir du domaine national de Rambouillet

Un comité d'orientation sur l'avenir du Domaine National de Rambouillet s'est tenu le 20 octobre 2016.

L'ensemble du domaine est placé sous l'autorité conjointe de trois Ministères : le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

*Alors qu'un vaste programme de restauration a été engagé, il a permis d'étudier plusieurs pistes qui pourraient donner une nouvelle impulsion au site. **Un rapprochement avec le Domaine National de Chambord ou la création d'une grande école d'hôtellerie font partie des projets.***



III - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 - Le projet de hub industriel Yvelinois

Le projet territorial de hub industriel Yvelinois a pour objectif de **sécuriser les deux sites de production automobile de ce département, PSA Poissy et Renault Flins, et leurs activités indirectes portées par les TPE/PME sous-traitantes**. L'Etat, la CCI et le Conseil Départemental des Yvelines et les partenaires associés accompagnent les deux sites industriels automobiles **dans la recherche d'une usine rentable et d'excellence**.

Le projet est porté par plusieurs instances de dialogue qui associent les acteurs publics et privés partenaires du projet. Différents travaux ont été engagés afin de préciser et de déterminer les conditions de leur mise en œuvre :

- Ouverture d'un dossier Fonds social européen (FSE) sur l'action formation
- Implantation du groupement d'employeurs « Alliance emploi »
- Réflexion sur le contenu, la finalité et la faisabilité opérationnelle d'une plateforme technologique dans le cadre du HUB au regard des projets similaires franciliens
- Travaux sur des solutions techniques de massification.



Autorisation commerciale et agrément de bureaux

- **19 demandes d'autorisation commerciale**, représentant une surface de vente de 69917m², ont fait l'objet d'un examen ou avis des services de l'État (dont 2 retraits avant CDAC)
- **14 dossiers d'agrément de bureaux, entrepôts et locaux industriels** ont été instruits au niveau régional, avec l'appui des services départementaux

Cette autorisation administrative, particulière à l'Île-de-France, est nécessaire pour la construction, la reconstruction, la réhabilitation ou l'extension de locaux à usage industriel, professionnel, administratif, technique, scientifique ou d'enseignement. Elle conditionne la recevabilité de la demande de permis de construire

2 - Le développement économique de Paris-Versailles-Saclay

Centre scientifique de rayonnement mondial, moteur d'innovations et de développement économique, le cluster Paris-Saclay-Versailles rassemble **15% de la R&D industrielle française dans les hautes technologies**. Le territoire couvre à la fois les départements des Yvelines et de l'Essonne, **avec une dominante économique à Vélizy-Villacoublay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Satory**. Sur le territoire yvelinois, parmi les projets très innovants, figurent le pôle des mobilités de Satory autour de **VEDECOM** et le **cluster aéronautique de Toussus-le-Noble**.



Depuis 2015, différentes actions ont été menées afin d'accroître l'attractivité et le développement économique de ce territoire.

Représentant de l'Etat au sein de la commission développement économique mise en place par le conseil d'administration de l'**établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS)**, le **Préfet des Yvelines a engagé une démarche afin de réaliser un état des lieux des travaux en cours en matière de développement économique et de préciser la stratégie à mettre en œuvre**.

En s'appuyant sur les travaux menés sur le département de l'Essonne, et sur proposition des services départementaux et régionaux de la DIRECCTE Ile-de-France, il a été décidé d'engager une **démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) sur la partie yvelinoise de Paris-Versailles-Saclay**.

Cette GPECT intègre une étude socio-économique et une enquête faite auprès des entreprises du territoire afin de déterminer leurs besoins en emplois et compétences au cours des prochaines années.

IV - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES LOCALES DANS LEURS PROJETS

1 - Le fonds de soutien à l'investissement public local

Pour aider au financement de grands projets par les intercommunalités, un Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL) a été créé par la loi de finances 2016.

Il s'est décliné en **deux enveloppes**, l'une dédiée à de grandes **priorités d'investissement** (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles), l'autre au **soutien à des projets en faveur de la revitalisation** ou du développement des bourgs-centres.

Un appel à projets a été lancé en février dernier, auprès des collectivités territoriales des Yvelines.

Plus de **250 dossiers** ont été déposés et étudiés par les services de l'Etat sur la base notamment des critères suivants : respect des critères d'éligibilité, maturité suffisante des projets, nature, montant, mobilisation possible d'autres financements.

La programmation 2016 des dossiers FSIL du département a atteint **12 millions €**, concernant **41 collectivités**.

Le Fonds de Soutien à l'Investissement public Local sera reconduit en 2017.



2 – Les intercommunalités et l'ingénierie territoriale

La mise en œuvre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (**SRCI**) prévu par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (**loi MAPTAM**) du 27 janvier 2014 s'est traduite par la création au 1er janvier 2016 de **deux nouvelles intercommunalités (la communauté urbaine Grand-Paris-Seine-et-Oise et la communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles-de-Seine) et l'extension des communautés d'agglomération de Versailles-Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines.**

Les services de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfectures, Direction Départementale des Territoires, Direction Départementale des Finances Publiques) ont apporté leur concours actif aux collectivités locales pour mettre en place ces nouvelles structures. Cette action se poursuivra en 2017.

Le renforcement des intercommunalités des Yvelines s'est poursuivi par l'élaboration d'un Schéma départemental de coopération intercommunale (**SDCI**).

Prévu par la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, **il permet aux EPCI d'atteindre un seuil de population minimum fixé à 15 000 habitants.**

Dans ce cadre, **le SDCI a été établi par un arrêté préfectoral du 30 mars 2016**, après avoir recueilli le vote favorable de la commission départementale de coopération intercommunale. Il prévoit :

- la fusion des communautés de communes du Plateau de Lommoye et Portes Île-de-France
- la fusion de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, avec les communautés de communes Contrée d'Ablis Porte d'Yvelines et des Etangs.

Cette évolution des intercommunalités a pour but de **renforcer leur place dans le développement du territoire.**

Pour permettre aux services de l'Etat d'accompagner au mieux ces évolutions, **une réflexion sur les périmètres des arrondissements des Yvelines**, à laquelle ont été associés les élus du département, a été entamée en 2016.

Une première réforme des périmètres des arrondissements des Yvelines **sera mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017**. Elle se traduira par une évolution de l'arrondissement de rattachement de 14 communes du département. Une seconde étape est envisagée pour 2018.

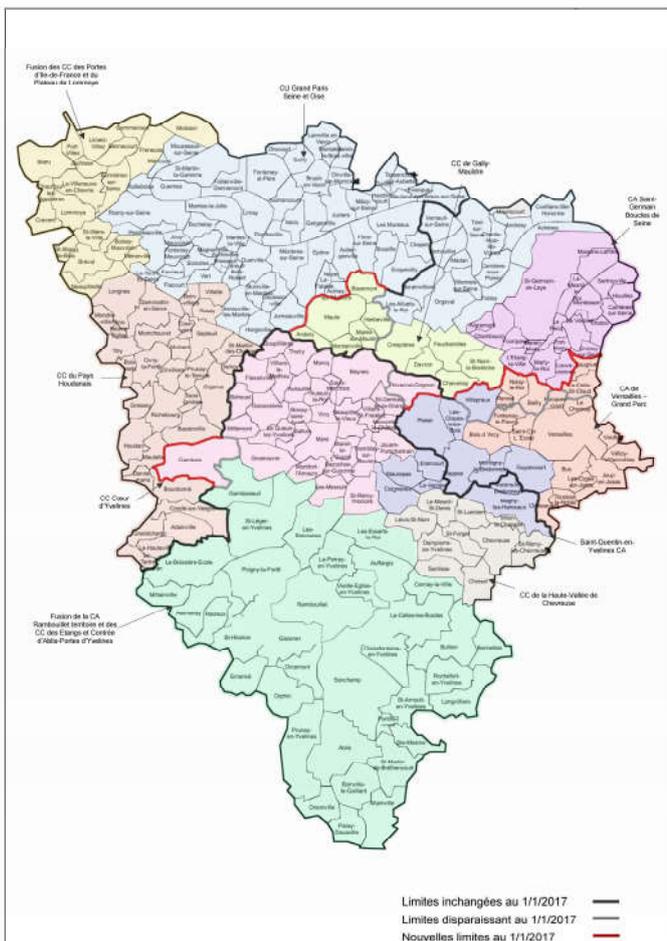
3 - La création de la **Communauté Yvelinoise de la Transition Energétique**

Une communauté de travail de la transition énergétique est **prévue dans chaque département d'Ile-de-France pour accélérer la mise en œuvre d'actions énergétiques et écologiques adaptées au territoire**.

La première rencontre de la Communauté Yvelinoise de la Transition Energétique (**la CYTé**), créée le 30 mars 2016, a eu lieu **le 22 novembre 2016**.

Les acteurs de la transition énergétique ont pu bénéficier d'une **présentation des dispositifs de financement des éco-projets** et rencontrer des financeurs potentiels afin de mettre en œuvre leurs «Plans climat-air-énergie territoriaux» (PCET).

Arrondissements et intercommunalités des Yvelines au 1^{er} janvier 2017



Partie 3 : L'Etat dans le quotidien

I - FACILITER L'ACCES AUX SERVICES

II - POURSUIVRE LES REFORMES ENGAGEES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

III - AMELIORER L'ACCES A LA SANTE

IV - MODERNISER LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

V - LUTTER CONTRE LES FRAUDES

L'Etat dans le quotidien

I - FACILITER L'ACCES AUX SERVICES

La question de l'accès aux services est **une des priorités du gouvernement** qui finance des projets et facilite le développement d'actions communes entre les partenaires.

Pour favoriser les démarches des usagers, en particulier dans le champ de l'emploi et de la cohésion sociale, et **lutter contre la fracture numérique**, l'Etat soutient **le développement de maisons de services au public** (financement d'une partie des dépenses de fonctionnement pouvant aller jusqu'à **17 500 € par an**).

Le porteur d'une maison de services au public (collectivité, association ou opérateur) contractualise avec des opérateurs de service, dont deux opérateurs du champ de la cohésion sociale et de l'emploi.

Dans le département des Yvelines, les services de l'Etat accompagnent les structures existantes qui souhaitent rejoindre le réseau des maisons de services au public.

Après le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS) des **Mureaux** en 2015, c'est le Point Service au Public de **Trappes** qui a fait son entrée dans le réseau national des maisons de services au public fin 2016. Une maison de service au public a aussi ouvert au sein du bureau de poste de **Guerville** le 2 novembre 2016. Ces trois structures font aujourd'hui partie du réseau national, animé par **la Caisse des Dépôts et Consignations**.

L'accès au(x) droit(s) fait partie **des priorités thématiques** identifiées dans le cadre **des contrats de ville**, signés pour la période 2015-2020. En 2016, **168 700 € ont été consacrés à l'accès aux droits** sur le budget des crédits du programme 147 «politique de la ville».

Les personnes sans domicile stable sont confrontées à l'impossibilité d'accéder aux droits civils, civiques, sociaux, en l'absence d'adresse fixe. En remédiant à cette difficulté, la domiciliation administrative, dont le régime a été rénové par la loi ALUR, contribue à la réduction du non recours aux droits, et donc à l'inclusion sociale.

Le schéma yvelinois de la domiciliation des personnes sans domicile stable a été publié le 11 août 2016 et prévoit notamment la mobilisation des centres communaux d'action sociale et l'harmonisation des pratiques entre les acteurs.

II - POURSUIVRE LES REFORMES ENGAGEES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire et des collèges sont entrés en vigueur en 2016.

De nombreuses ressources sont disponibles pour les personnels et les familles afin de s'approprier ces contenus.

A la rentrée 2016, **le livret scolaire unique numérique**, outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle, se met également en place.

Après le cycle 1 (maternelle) en 2014, le cycle 2 (CP-CE2) et le cycle 3 (CM1-CM2-6è) se mettent en place. La mise en œuvre des enseignements de ce cycle 3 exige une coopération plus large et approfondie entre les enseignants des premier et second degrés.



Dans la continuité avec le premier degré, la réforme du collège est entrée en vigueur à la rentrée 2016.

Pour favoriser la diversification et la différenciation des pratiques pédagogiques, l'organisation des enseignements disciplinaires est redéfinie en associant les enseignements communs, les enseignements d'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires. Les référentiels des quatre parcours éducatifs (parcours citoyen, parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé) complètent le corpus applicable au collège.

Différencier les pratiques pédagogiques vise aussi à garantir la réussite du plus grand nombre d'élèves relevant de la grande difficulté scolaire. L'organisation des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) évolue, en cohérence avec l'exigence d'une école inclusive et la réforme du collège.

Pour mettre en œuvre le nouveau modèle d'organisation du collège, les équipes pédagogiques disposent d'une autonomie accrue et une dotation horaire supplémentaire est allouée aux collèges.

De même, le diplôme national du brevet (DNB) évolue : son obtention dépendra désormais à la fois des points obtenus par l'élève dans la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et de ses résultats aux épreuves d'examen.



Les chiffres de la rentrée 2016 dans les Yvelines

- **302 688 élèves** scolarisés dans le **1^{er} et le 2nd degré public et privé sous contrat** répartis dans **215 établissements scolaires** et **1016 écoles**

- **8 865 enseignants** employés dans le **1^{er} degré** et **11 119** dans le **2nd degré**, **3 364 personnels éducatifs et de surveillance**, **522 personnels d'inspections et de direction** et **1 134 personnels administratifs, sociaux et de santé**

- La priorité donnée au premier degré s'est traduite, dans les Yvelines, par **l'apport de 65 postes d'enseignants supplémentaires** ayant permis d'ouvrir des classes là où cela était nécessaire, de renforcer les dispositifs « Plus de maîtres que de classes » (PDMQDC), la scolarisation des élèves de moins de 3 ans et le remplacement.



III - AMELIORER L'ACCES A LA SANTE

Depuis le 1er juillet 2016, le département des Yvelines compte deux groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'un au nord et l'autre au sud.

Les GHT permettent :

- d'assurer le maillage territorial d'accès aux soins de premier recours et le suivi des patients dans des parcours de prise en charge gradués
- de minimiser les tensions pesant sur certaines professions médicales, du fait de la rareté des praticiens
- d'optimiser les fonctions supports des établissements et de redéployer les marges de manœuvre dégagées au bénéfice des patients
- de créer des liens entre les centres hospitaliers, les établissements médico-sociaux et la médecine de ville.

Le GHT Nord Yvelines réunit les 3 centres hospitaliers publics médecine, chirurgie, obstétrique du territoire (**Meulan-Les Mureaux, Poissy St Germain, Mantes-la-Jolie**), le CH Théophile Roussel, spécialisé en psychiatrie, et les deux EHPAD publics de **Conflans-Ste-Honorine** et de **Sartrouville**.

Le GHT Sud Yvelines réunit 11 structures : CH **Versailles**, CH **Rambouillet**, HGMS **Plaisir**, CH **Charcot Plaisir**, CH **de la Mauldre**, HP **Bullion**, Hôpital **Houdan**, HG **Chevreuse**, EHPAD **Viroflay**, EHPAD **Ablis**, Hôpital du **Vésinet**, qui coopéraient déjà dans le cadre du groupement de coopération sanitaire (GCS) Sud Yvelines.

Fin 2016, chaque établissement a défini la mise en œuvre des objectifs médicaux par filière (chirurgie, permanence des soins en établissements de santé et urgences, périnatalité, santé mentale, cancérologie, soins critiques, prise en charge au domicile).

Les projets médicaux des GHT seront élaborés avant le 1er juillet 2017.

Ils prendront en compte des enjeux à venir tels que le virage ambulatoire, la réforme de la permanence des soins et la démographie médicale. Ils fixeront les espaces d'échanges entre les GHT, les usagers et les partenaires, permettant d'insérer les GHT dans leurs territoires.



Le projet de santé du Mantois

*En avril 2015 l'expérimentation du Projet Territorialisé de Santé a été lancée, en présence de près de **200 acteurs locaux** intervenant dans le parcours santé de la population sur le territoire du Mantois (**59 communes**).*

*Les travaux ont permis de faire émerger **3 projets de Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP)**.*

*Les travaux d'aménagement et d'accessibilité pour la MSP située à proximité du **quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie**, sont en cours. La structure a bénéficié d'une aide au démarrage de l'Agence Régionale de Santé de **24 000 €**.*

Une association a vu le jour pour accompagner un second projet de MSP dans la commune, en centre ville.

*Sur **Mantes-la-Ville**, les professionnels de santé se sont mobilisés pour un projet de MSP dans un local partagé avec **la Caisse d'allocations familiales (CAF)** permettant d'envisager des liens dans le cadre d'actions de prévention et de sensibilisation.*

*Le projet territorial de santé a aussi permis de faire aboutir **un projet de plateforme territorialisée d'appui (PTA) portée par l'Association Odyssee**. Le périmètre géographique retenu pour la PTA regroupe 99 communes à savoir **59 communes du Mantois et 40 communes du territoire du Vexin**.*

Des projets de partenariats avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux de 34 communes à l'Est et en proximité du Mantois sont envisagés.

IV - MODERNISER LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

Le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG) a été lancé en décembre 2015. Il est mis en œuvre sur la période 2016-2020.

L'objectif est de réorganiser les missions des préfectures et sous-préfectures afin de mieux prendre en compte les missions prioritaires que sont la prévention du terrorisme, la lutte contre la fraude, l'appui aux porteurs de projets, le conseil aux collectivités. Les agents des préfectures et des sous-préfectures sont accompagnés dans cette réforme par des actions de formation et d'aide à la mobilité.

Le plan se traduit d'abord par de nouvelles modalités de délivrance de quatre titres nationaux (cartes nationales d'identité, passeports, certificats d'immatriculation, permis de conduire).

L'instruction des demandes concernant les cartes nationales d'identité, les permis de conduire, les passeports ou le système d'immatriculation des véhicules sera traitée dans le cadre de centres d'expertise et de ressources titres (CERT) interdépartementaux.

Après l'expérimentation conduite notamment au sein de la Préfecture des Yvelines, les CERT CNI-Passeports seront généralisés au cours du premier trimestre 2017.

D'autres CERT seront déployés fin 2017 pour les permis de conduire les certificats d'immatriculation.

Les usagers n'auront alors plus à se déplacer en préfecture et sous-préfectures pour les démarches concernant les permis de conduire ou les certificats d'immatriculation et pourront notamment les effectuer de façon dématérialisée.

En parallèle, dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération, les préfectures et sous-préfectures vont renforcer leur action autour des missions prioritaires de l'Etat (sécurité et gestion des crises et des risques, expertise juridique et contrôle de légalité, lutte contre la fraude, coordination territoriale des politiques publiques et ingénierie territoriale).



L'expérimentation des nouvelles modalités de délivrance des Cartes nationales d'identité

Dans le cadre d'une expérimentation, la Préfecture des Yvelines a été la première préfecture à accueillir dès le 8 novembre 2016 un CERT, spécialisé dans l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

Le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectue désormais, comme pour les passeports, au moyen de dispositifs spécifiques appelés «Dispositifs de Recueil» (DR).

Ces dispositifs sont implantés dans 36 communes du département.

L'utilisateur peut aussi remplir en ligne une pré-demande de cartes nationales d'identité.



La réorganisation des services de la préfecture par la création d'une direction des migrations à compter de novembre 2016 doit faciliter la mise en œuvre de la réforme du droit des étrangers.

L'année 2016 a été marquée par le vote de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France.

Elle poursuit trois objectifs :

- améliorer l'accueil et l'intégration des étrangers régulièrement admis au séjour
- faciliter la mobilité des talents internationaux
- lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière



La réforme du droit des étrangers en 6 mesures :

- la généralisation du titre de séjour pluriannuel (de deux à quatre ans)
- la définition d'un nouveau parcours d'intégration
- un titre unique, le passeport "talents", valable jusqu'à quatre ans pour l'étranger et sa famille, ouvert aux investisseurs, aux chercheurs, aux artistes et aux salariés qualifiés
- l'assignation à résidence devient la mesure de droit commun en matière d'éloignement des étrangers en situation irrégulière : le placement en centre de rétention est désormais réservé aux cas où il y a risque de fuite
- le renforcement des pouvoirs des préfetures en matière de lutte contre la fraude
- la possibilité pour le préfet de prononcer des "interdictions de circulation" sur le territoire français d'une durée de trois ans, contre tout ressortissant européen qui constituerait "une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour un intérêt fondamental de la société".

V - LUTTER CONTRE LES FRAUDES

La lutte contre la fraude est une priorité des services de l'Etat.

En matière fiscale, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) des Yvelines est ainsi fortement mobilisée et réserve un traitement différencié en fonction du comportement des contribuables.



En 2015, le montant des droits et pénalités rectifiés par l'ensemble des services de contrôle qui ont compétence sur le département, s'est élevé à **965 millions €**.

Les pénalités les plus lourdes ont été infligées notamment pour **les fraudes à la TVA, la dissimulation d'activité, les fausses domiciliations à l'étranger et l'utilisation des logiciels de caisse frauduleux.**

20 plaintes pour fraude fiscale ou escroquerie ont été déposées en 2015 auprès du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Versailles.

Depuis 2015, un pôle de régularisation déconcentré (PRD) interrégional est installé à Saint-Germain-en-Laye.

Au 30/09/2016, **809 dossiers** de contribuables de la grande couronne avaient été régularisés par le PRD de Saint-Germain-en-Laye depuis sa création.

Il s'agit dans la très grande majorité des cas d'avoirs détenus en Suisse. Plus de la moitié des dossiers concernent en outre des contribuables dont les avoirs ont été reçus dans le cadre d'une succession ou d'une donation ou constitués par le contribuable lorsqu'il n'était pas résident en France

Les 9 pôles existants en France renforcent les équipes du Service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) créé au niveau national en 2013. Ces services ont vocation à **permettre aux contribuables détenant des avoirs non déclarés à l'étranger** qui souhaitent exercer leur droit à la rectification de leurs déclarations, **de se mettre en conformité avec la loi fiscale**, en acquittant les droits, pénalités et intérêts de retard dus.

En préfecture et sous-préfectures, la lutte contre les fraudes est une des priorités du Plan Préfectures Nouvelle Génération.

Dans le cadre de la réorganisation interne des services intervenue fin 2016, la fonction « lutte contre la fraude » a été renforcée.

Elle est désormais assurée par **un référent fraude départemental, des référents spécialisés** au sein des services impliqués dans l'instruction des demandes de titre (direction des migrations et centre d'expertise et de ressources titres CNI-passeports) et des correspondants dans chacune des trois sous-préfectures.

